

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 AVRIL 2021

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

Présents : Mesdames Henriette BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT, Messieurs Charles BARRIBAUD, Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

Excusée/Pouvoir : Marie-Noëlle BEAUDET pouvoir à Henriette BEAUDET

Date de la convocation : 31 mars 2021

Ordre du jour :

- travaux de voirie au lieudit les Gâts : plateforme pour parking
- travaux aménagement centre-bourg
- devis travaux mairie
- achat matériel de bureau
- mare route des Eaux
- distributeur de pains
- vote des taux d'imposition des taxes directes locales année 2021
- vote des subventions 2021
- approbation du compte de gestion 2020 du Receveur Municipal
- approbation du compte administratif 2020
- affectation du résultat de clôture de l'exercice 2020
- vote du budget primitif 2021
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER. Elle demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, l'objet suivant :

- **autorisations d'absence pour évènements familiaux**

La requête est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021, soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• TRAVAUX DE VOIRIE AU LIEUDIT LES GATS : PLATEFORME POUR PARKING

Délibération : 014-08-04-2021

Pour finaliser les travaux d'eaux pluviales au lieudit les Gâts, un devis a été demandé auprès de l'entreprise Colas pour la réalisation d'une plateforme. Le montant des travaux s'élève à la somme de 5 262.50€ HT soit 6 315.00€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis et charge Madame le Maire de le signer.

Voix : 11 « Pour »

• TRAVAUX AMENAGEMENT CENTRE-BOURG :

Monsieur Gardenal, technicien voirie à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, chargé d'accompagner la commune pour les travaux d'aménagement centre-bourg, n'a pas remis l'estimatif des travaux présentés par les élus. Dossier à revoir lors du prochain conseil.

Arnaud Poirault communique à l'assemblée que le transformateur, place de l'Albizia, doit être changé pour renforcement et déplacé (travaux prévus par Gérédis). L'emplacement, le mieux adapté, serait celui de l'abri bus (matériel appartenant au Conseil Départemental).

Le Conseil Départemental a été questionné : aucune opposition, le démontage et la repose se fera par une équipe du Département. La dalle béton qui recevra l'abri bus sera à la charge du demandeur. Ces travaux seront vus avec l'entreprise qui exécutera les travaux.
Madame le Maire n'émet aucune opposition.

• **DEVIS TRAVAUX MAIRIE :**

Suite aux travaux peinture et revêtement de sol dans les locaux de la mairie, il a été constaté que les fenêtres, côté route des Eaux, étaient en mauvais état. Des artisans ont été contacté mais aucun devis pour la réunion. Dossier à revoir lors de la réception de devis.

• **ACHAT MATERIEL DE BUREAU :**

Délibération : 015-08-04-2021

Après étude des devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de Védif Collectivités pour un montant de 191.00HT soit 230.88TTC. Cette dépense sera inscrite en investissement, article 2183, du budget primitif.

Voix : 11 « Pour »

• **MARE ROUTE DES EAUX :**

Monsieur Alain de Villechabrolle, fils de la propriétaire de la mare, route des Eaux, a contacté Madame le Maire pour lui faire part de l'avis positif émis par le juge des tutelles pour la cession de ce lieu, pour un montant de 1 000€.

La commune est intéressée par l'achat de la mare pour y effectuer un entretien régulier pour le bien-être des riverains.

Un mail a été adressé à Monsieur Hervé de Villechabrolle pour lui faire part de la position de la commune. En attente de réponse.

• **DISTRIBUTEUR DE PAINS :**

Madame le Maire laisse la parole à Sébastien Berguer, en charge du dossier : proposition faite par les boulangers de Fenioux :

- mise à disposition de la machine sans location, électricité et réalisation d'une plateforme pour recevoir la machine à la charge de la commune

En contrepartie la commune devra s'acquitter de certaines tâches :

- aller chercher tous les matins l'apport en pain pour alimenter l'appareil
- vente de 20 baguettes par jour
- les invendus ne sont pas repris
- gestion du monétaire

Constat : logistique compliquée, alimentation en pains le weekend assurée ou pas

Il va être demandé aux boulangers d'assurer eux-mêmes l'approvisionnement de la machine et les recettes leur seront reversées, 1€ la baguette.

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2021 :**

Délibération : 016-08-04-2021

Pour compenser la suppression de la Taxe d'Habitation, les communes se voient transférer en 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB (18,88%) qui viendra s'additionner au taux communal. En 2020, ce dernier était de 11.78%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales, de l'année précédente, à savoir :

- taxe foncière (bâti) : 11.78%
- taxe foncière (non bâti) : 43.65%

Voix : 11 « Pour »

• **VOTE DES SUBVENTIONS 2021 :**

Délibération : 017-08-04-2021

Au préalable, Madame le Maire a fait lecture du courrier du Comité des Fêtes : au vu des conditions sanitaires liées à la Covid, le Comité a exprimé le souhait de ne pas demander de subvention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'attribution de subventions comme suit :

- Amicale des Donneurs de sang : 100€
- As. pour l'Amitié des cantons Sdy-Elavagnon : 100€
- Radio Gâtine : 75€
- MFR Bressuire : 20€
- APE écoles publiques : 200€
- Gati Foot : 575€
- Banque alimentaire : 100€

Le budget de 2 000€ sera alloué aux demandes de subventions

Voix : 11 « Pour »

• APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR MUNICIPAL :

Délibération : 018-08-04-2021

Concernant l'approbation du compte de gestion dressé par le comptable de la Trésorerie de Parthenay Gâtine,

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame Véronique GILBERT, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les écritures en dépenses et en recettes sont justifiées et régulièrement enregistrées,

Le Conseil Municipal,

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Voix : 11 « Pour »

• APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Délibération : 019-08-04-2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par le Receveur Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 – lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

libellé	fonctionnement	investissement	ensemble
---------	----------------	----------------	----------

	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés opérations de l'exercice	414 269.46	141 272.91 440 224.02	191 537.15	288 628.47	605 806.61	141 272.91 728 852.49
Totaux	414 269.46	581 496.93	191 537.15	288 628.47	605 806.61	870 125.40
Résultats de clôture Report		25 954.56 115 318.35	97 091.32	7 883.52	97 091.32	33 838.08 115 318.35
Totaux cumulés		141 272.91	97 091.32	7 883.52	97 091.32	149 156.43
Résultats définitifs		141 272.91		104 974.84		246 247.75

2 – constate aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3 – reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4 – arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire se retire lors du vote. Henriette Beudet, doyen d'âge, interroge l'assemblée sur les éléments présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif 2020 dans sa totalité.

Voix : 10 « Pour »

• AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 :

Délibération : 020-08-04-2021

Madame le Maire rappelle que la Commune de le Retail applique la comptabilité M14.

Le Compte Administratif ayant été voté le 8 avril 2021, il convient, conformément à l'instruction M14 de procéder à l'affectation des résultats.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 141 272.91€, excédent de 25 954.56€

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2020 s'élève à 104 974.84€, excédent de 97 091.32€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- affectation de la somme de 104 974.84€ : ligne budgétaire 001, section investissement recettes
- affectation de la somme de 141 272.91€ : ligne budgétaire 002, section fonctionnement recettes

Voix : 11 « Pour »

• VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Délibération : 021-08-04-2021

Le budget primitif 2021 est présenté à l'assemblée des membres présents, par Madame le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte et vote le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit, tant en dépenses qu'en recettes :

Section de fonctionnement : 311 005.91€

Dépenses :

- charge à caractère général : 93 975.00

Recettes :

- produit des services : 1 051.00

- charge du personnel : 83 292.00
 - autres charges de gestion : 22 815.00
 - charges financières : 4 733.00
 - dotations aux provisions : 300.00
 - dépenses imprévues : 5 000.00
 - vir/sect de fonctionnement : 100 890.91

- impôts/taxes : 116 685.00
 - dotations/subventions : 50 897.00
 - autre prod/gestion. : 1 100.00
 - excédent reporté : 141 272.91

Section d'investissement : 226 665.75€

Dépenses :

- emprunts : 24 950.00
 - réseaux de voirie : 21 000.00
 - collections/oeuvre : 1 000.00
 - matériel de transport : 6 000.00
 - matériel informatique : 1 500.00
 - autres : 7 000.00
 - op127/2313Logis : 60 215.75
 - op128/2151 réseaux voirie : 100 000.00
 - dépenses imprévues : 5 000.00

Voix : 11 « Pour »

Recettes :

- virement/section : 100 890.91
 - solde reporté : 104 974.84
 - FCTVA : 13 200.00
 - subvention : 7 000.00
 - produits de cession : 600.00

• AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR EVENEMENTS FAMILIAUX :

Délibération : 022-08-04-2021

Le Comité Technique en sa séance du 23 mars 2021, a émis un avis favorable à l'énoncé des autorisations d'absences pour évènements familiaux, présentées par la collectivité. Les agents soumis ainsi au statut de la Fonction Publique Territoriale pourront obtenir les autorisations d'absences délivrées par le Maire, tout en produisant un justificatif. Cette formalité prend effet à compter du 1^{er} avril 2021.

Evènements Familiaux

Motifs d'absence	Nombre de jours
Mariage ou conclusion d'un PACS de l'agent	5 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	3 jours ouvrables
Mariage d'un ascendant, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-soeur	1 jour ouvrable
Naissance ou adoption au foyer de l'agent	3 jours pris dans les 15 jours qui suivent l'évènement
Maladie très grave du conjoint, du partenaire pacsé ou concubin, d'un enfant, des parents et beaux-parents	3 jours ouvrables
Maladie très grave des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Décès du conjoint, du partenaire pacsé, du concubin, d'un enfant des parents ou beaux-parents	3 jours ouvrables
Décès des autres ascendants, frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, beau-frère, belle-sœur	1 jour ouvrable
Soins à un enfant malade de moins de 16 ans (ou sans limite d'âge pour les enfants handicapés)	1 fois les obligations hebdomadaires de service de l'agent concerné + 1 jour

Voix : 11 « Pour »

• QUESTIONS DIVERSES :

Le brûlage, à l'air libre des déchets verts :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le brûlage est interdit toute l'année. Des demandes d'autorisation d'écobuage peuvent être demandées auprès de la mairie. Chaque demande en mairie sera étudiée. Réflexion d'un achat de broyeur.

Prêt panneaux signalétiques :

Toute personne demandant le prêt de panneaux signalétiques appartenant à la commune, devra s'acquitter d'une caution de 50€, une convention sera rédigée et remise aux demandeurs dans laquelle sera stipulé le retrait du matériel dès fin du chantier.

La demande devra être faite :

- en mairie
- les panneaux seront à prendre à l'atelier, contre un chèque de caution qui sera restitué lors du retour du matériel

Cérémonie du 8 mai :

En attente de l'évolution de la pandémie et des circulaires de la Préfecture. Si tel est le cas, cérémonie idem à celle du 11 novembre : dépôt de gerbe, allocution du maire en présence des adjoints.

Taillage de haies :

Les travaux de taillage de haies, chemins communaux, sont exécutés par l'adjoint technique. Un bilan des travaux sera fait avec lui.

Lavoir, rue du lavoir :

Damien Davignon demande si les enfants peuvent nettoyer le lavoir sis, rue du Lavoir. Il se propose d'être leur référent. Madame le Maire n'émet aucune opposition. Si nécessaire la commune peut mettre du matériel à leur disposition. A voir l'année prochaine pour l'opération « Argent de Poche ».

Compte-rendu de réunions :

Portage de repas : lundi 29 avril, réunion à la Guichetière. Questionnement : préparation des repas par l'EHPAD de Secondigny (20 repas supplémentaires). Portage éventuel par le CIAS. Chaque commune doit répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par ce service.

Groupe de travail réseau des bibliothèques : Carine Bernard est intéressée par cette initiative. Elle ne peut assister à celle du 13 avril, mais se propose comme volontaire pour les prochaines réunions.

Elections de juin 2021 :

Elections Départementales et Régionales : 1^{er} tour 13 juin – second tour 20 juin

Prochaine réunion de conseil : jeudi 6 mai 2021, 20h30 Salle des Associations

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-trois heures douze minutes.

La Présidente

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Excusée/Pouvoir

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT